



# FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes,  
CCAS et Rennes Métropole



Rennes, le 7 mai 2024

N/Réf. : FO/2024/16

**Objet : Préavis de grève**

à partir du mardi 14 mai 2024.-

**Madame Nathalie APPERE**

**Maire de Rennes, Présidente du CCAS**

**et de Rennes Métropole**

Copie : Mme Emmanuelle ROUSSET

Conseillère chargée des Ressources Humaines  
et du Dialogue Social

Madame Lénaïc BRIERO

Adjointe à la Sécurité, au Monde Combattant  
et aux Politiques Mémoires

Madame Laurence QUINAUT

Directrice Générale des Services

Monsieur Antonin LE MOAL

Directeur Général des Ressources Humaines

Madame la Maire-Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les Services Publics, nous vous informons de la décision prise par le Syndicat FO du Personnel Territorial de la Ville de Rennes, de son CCAS et de Rennes Métropole de déposer un préavis de grève à partir du **mardi 14 mai 2024 à 00 heure et pour une durée illimitée.**

Ce préavis couvrira l'ensemble des initiatives, mobilisations de notre syndicat et les absences de l'ensemble du personnel de la Ville de RENNES, du CCAS, de Rennes Métropole et de la Caisse des écoles pour les revendications suivantes :

- **L'ajout de moyens nécessaires pour protéger l'ensemble des agents de nos collectivités ;**
- **L'attribution immédiate d'une sujétion quartier sensible (déjà demandée par le syndicat FO) ;**
- **La demande de contrôle quotidien de chaque point de deal afin de sécuriser les agents ;**
- **L'installation de caméra de surveillance devant chaque bâtiment public situé dans les quartiers les plus sensibles, ...**

Afin que les agents de nos collectivités puissent se rendre sur leur lieu de travail en toute sécurité, pour que les agents de terrain intervenant dans des quartiers difficiles puissent exercer leurs missions dans des conditions de sécurité adaptée et de permettre à ces personnels de participer où à se joindre aux mouvements et actions décidées, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève destiné à couvrir leur absence.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire-Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Syndical,

Le Secrétaire,

Jérôme JOURDAN